

Friday November 26, 2021

To: All Directors of Education responsible for school boards and schools that are open in the District of Algoma Health Unit and to all associated school boards and other persons responsible for operating these schools¹

RE: Recommendations from the Medical Officer of Health on the suspension of extracurricular activities where masking and physical distancing cannot be maintained

I am writing to all Directors of Education responsible for school boards and schools that are open within the geographic area served by Algoma Public Health (APH), and to all associated school boards and other persons responsible for operating these schools, to thank you for your tremendous work throughout the COVID-19 pandemic, and to seek your ongoing support in protecting Algoma communities.

In response to the current, very high COVID-19 activity in Algoma, especially in the municipality of Sault Ste. Marie, I am taking additional action to curb the spread of the virus, prevent severe illness and death in our communities, and protect health system capacity. This includes specific actions to reduce higher risk activities in school settings and to protect school community members so that they may safely continue the vital work of teaching and learning.

Under Ontario Regulations 364/20 Section 2(2) of the *Reopening Ontario Act, 2020, S.O. 2020, c.17*, as Medical Officer of Health, I am issuing the following recommendations to all Directors of Education responsible for school boards and schools that are open within the geographical area served by Algoma Public Health, and to all associated school boards and other persons responsible for operating these schools, effective immediately.

You are **strongly recommended** to take the following actions:

1. For schools in the municipality of Sault Ste. Marie, suspend for the next 28 calendar days, all extracurricular activities except those in which participants are **both**
 - a) wearing a mask or face covering; **and**
 - b) maintaining a physical distance of 2 metres from every other person, or are separated from every other person by plexiglass or an impermeable barrier.

¹ Areas Comprising Health Units, R.R.O. 1990, Reg. 553 under the *Health Protection and Promotion Act*; the Board of Health for The District of Algoma Health Unit operates as Algoma Public Health

Blind River	Elliot Lake	Sault Ste. Marie	Wawa
9B Lawton Street Blind River, ON P0R 1B0 Tel: 705-356-2551 TF: 1 (888) 356-2551 Fax: 705-356-2494	302 – 31 Nova Scotia Walk (ELNOS building) Elliot Lake, ON Tel: 705-848-2314 TF: 1 (877) 748-2314 Fax: 705-848-1911	294 Willow Avenue Sault Ste. Marie, ON P6B 0A9 Tel: 705-942-4646 TF: 1 (866) 892-0172 Fax: 705-759-1534	18 Ganley Street Wawa, ON P0S 1K0 Tel: 705-856-7208 TF: 1 (888) 211-8074 Fax: 705-856-1752

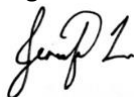
For clarification, this recommendation does not apply to activities within the school curriculum; schools boards are to continue to assess and mitigate risk for within-curriculum activities in accordance with Ministry of Education COVID-19 health, safety and operational guidance. Additionally, school boards with schools outside of, but in close proximity to Sault Ste. Marie and/or other regions of high COVID-19 transmission may, upon risk assessment and consultation with Algoma Public Health, also implement this recommendation, as appropriate for the school community.

2. In schools across Algoma, continue to maintain rigorous preventive measures in accordance with Ministry of Education COVID-19 health, safety and operational guidance, including:
 - a) Remaining home if ill, even with mild symptoms, and seeking COVID-19 testing as appropriate
 - b) Daily symptom screening, with daily on-site confirmation of screening prior to or upon arrival to school
 - c) Student use of masks or face coverings indoors and in school vehicles, and outdoors where physical distancing cannot be maintained
 - d) Strict staff adherence to personal protective equipment PPE, including the use of medical masks indoors, and the additional use of eye protection, both indoors and outdoors, when working in close contact with students who are not wearing masks
 - e) Holding virtual-only parent teacher conferences/interviews in elementary and secondary schools
 - f) Holding virtual-only assemblies in elementary schools
 - g) Restricting lunches and breaks to the classroom cohort when indoors, where distancing between cohorts cannot be maintained in elementary schools
 - h) Where feasible, and especially for schools within the municipality of Sault Ste. Marie, implementing voluntary rapid antigen screening for students as part of asymptomatic surveillance testing
 - i) Excluding unimmunized students under the age of 12 who have returned from international travel from attending school in person for 14 days following their return.

APH is committed to supporting students, families, and the school community to engage in learning, while minimizing the risk of COVID-19 spread. Our team will continue to closely monitor local COVID-19 activity and we will provide further guidance on the safe resumption of extracurricular activities as the situation evolves.

Thank you for your ongoing work in protecting the health and well being of Algoma's school communities during the pandemic response.

Dr. Jennifer Loo
Medical Officer of Health
Algoma Public Health



Vendredi 26 novembre 2021

À : Toutes les directions de l'éducation responsables des conseils scolaires et des écoles dans le district de Santé publique Algoma, ainsi que tous les conseils scolaires associés et les autres personnes responsables du fonctionnement de ces écoles²

OBJET : Recommandations de la médecin-hygiéniste relatives à la suspension des activités parascolaires lorsque le port du masque et la distanciation physique ne peuvent être maintenus.

Cette lettre s'adresse à toutes les directions de l'éducation responsables des conseils scolaires et des écoles ouvertes dans la zone géographique de Santé publique Algoma, ainsi qu'à tous les conseils scolaires associés et aux autres personnes responsables du fonctionnement de ces écoles. Je tiens à vous remercier de votre travail remarquable tout au long de la pandémie de la COVID-19, et je sollicite votre soutien continu dans la protection des communautés du district d'Algoma.

Face à la très forte présence du virus de la COVID-19 dans la région d'Algoma à l'heure actuelle, et surtout dans la municipalité de Sault-Sainte-Marie, je compte prendre des mesures supplémentaires pour freiner sa progression, prévenir les maladies graves et les décès dans nos communautés et protéger la capacité du système de santé. Cela comprendra des mesures précises visant à réduire les activités à haut risque dans les écoles et à protéger les membres de la communauté scolaire afin qu'ils puissent poursuivre en toute sécurité les tâches essentielles liées à l'enseignement et à l'apprentissage.

En vertu du Règlement de l'Ontario 364/20, article 2(2) de la *Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario, L.O. 2020, c.17*, en ma qualité de médecin-hygiéniste, je fais les recommandations suivantes à l'intention de toutes les directions de l'éducation responsables des conseils scolaires et des écoles qui sont ouvertes dans la zone géographique desservie par Santé publique Algoma, ainsi qu'à l'intention de tous les

² Territoires constituant des circonscriptions sanitaires, R.R.O. 1990, Reg. 553, en vertu de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*; le Conseil de santé de la circonscription sanitaire du district d'Algoma fonctionne sous le nom de Santé publique Algoma.

conseils scolaires associés et des autres personnes responsables du fonctionnement de ces écoles, à compter de maintenant.

Il vous est **fortement recommandé** de prendre les mesures suivantes :

1. Pour les écoles de la municipalité de Sault-Sainte-Marie, suspendre pour les 28 prochains jours civils toutes les activités parascolaires, à l'exception de celles où les participants prennent les **deux** mesures suivantes :
 - a) le port d'un masque ou d'un couvre-visage; **et**
 - b) le maintien d'une distance physique de 2 mètres de toute autre personne ou l'utilisation d'un panneau de plexiglas ou d'une autre barrière imperméable pour maintenir une séparation physique.

Pour préciser, cette recommandation ne s'applique pas aux activités faisant partie du programme scolaire. Les conseils scolaires doivent continuer d'évaluer et d'atténuer les risques liés aux activités comprises dans le curriculum, conformément aux directives du ministère de l'Éducation relatives à la COVID-19 en matière de gestion, de sécurité et de santé dans les écoles. De plus, les conseils scolaires dont les écoles se trouvent à l'extérieur, mais à proximité de Sault-Sainte-Marie et/ou d'autres régions où la transmission de la COVID-19 est élevée, peuvent également appliquer cette recommandation après avoir évalué les risques et consulté Santé publique Algoma, et ce, en fonction des besoins de la communauté scolaire.

2. Dans les écoles du district d'Algoma, poursuivre des mesures préventives rigoureuses, conformément aux directives du ministère de l'Éducation relatives à la COVID-19 en matière de gestion, de sécurité et de santé dans les écoles, y compris :
 - a) rester à la maison en cas de maladie, même si les symptômes sont légers, et demander un test de dépistage de la COVID-19 au besoin;
 - b) le dépistage quotidien des symptômes, avec confirmation quotidienne sur place du dépistage avant ou en arrivant à l'école;
 - c) le port par les élèves d'un masque ou d'un couvre-visage à l'intérieur et dans les véhicules scolaires, et à l'extérieur lorsque la distanciation physique ne peut être maintenue;
 - d) l'utilisation rigoureuse de l'équipement de protection individuelle contre la COVID-19, y compris le port du masque médical à l'intérieur, mais aussi

- de lunettes de protection, à l'intérieur comme à l'extérieur, pour travailler en contact étroit avec des élèves qui ne portent pas de masque;
- e) la tenue de rencontres strictement virtuelles entre parents et enseignants dans les écoles élémentaires et secondaires;
 - f) la tenue d'assemblées strictement virtuelles dans les écoles élémentaires;
 - g) limiter les dîners et les pauses au groupe de la classe quand ils ont lieu à l'intérieur, lorsque la distanciation entre les cohortes ne peut être maintenue dans les écoles élémentaires;
 - h) dans la mesure du possible, et en particulier pour les écoles situées dans la municipalité de Sault-Sainte-Marie, mettre en œuvre un test antigénique rapide sur une base volontaire pour le dépistage des élèves asymptomatiques; et
 - i) empêcher les élèves non vaccinés de moins de 12 ans revenant d'un voyage international de fréquenter l'école en personne pendant les 14 jours suivant leur retour.

Santé publique Algoma s'engage à aider les élèves, les familles et la communauté scolaire à poursuivre les activités d'apprentissage, tout en minimisant le risque de propagation de la COVID-19. Notre équipe continuera à surveiller de près la progression de la COVID-19 dans la région et nous fournirons de nouvelles directives pour une reprise en toute sécurité des activités parascolaires au fur et à mesure que la situation évoluera.

Je tiens à vous remercier des efforts constants que vous déployez pendant la réponse à la pandémie afin de protéger la santé et le bien-être des communautés scolaires d'Algoma

D^{re} Jennifer Loo
Médecin-hygiéniste
Santé publique Algoma

